

Service relatif aux rôles, aux compétences et aux parcours pédagogiques – Canada

1. Champ d'application

Le présent service (« Service ») offre au Client un appui pour le développement de profils de rôles personnalisés, l'identification de lacunes au niveau des compétences des individus et des groupes de travail, le mappage des rôles dans les parcours pédagogiques, ainsi que des rapports sur la gestion des compétences. Ce service est uniquement disponible pour les Clients qui disposent sous licence de la plate-forme *Sun[tm] Enterprise Learning Platform* (« ELP »). Sun ne fournira aucun produit matériel ou logiciel avec les diverses versions du présent Service. Les seuls tâches et produits et services livrables que Sun entreprendra ou fournira dans le cadre de la prestation du présent Service sont ceux énoncés dans cette Liste de services.

2. Tâches, produits et services livrables

- **Profils de rôles :** Sun (i) aidera le Client à identifier et à développer les profils de rôles propres au cadre du Client et utilisables avec l'ELP et (ii) identifiera les compétences associées aux rôles propres au Client.
- **Mappage du parcours pédagogique :** Sun aidera le Client à créer des parcours pédagogiques ciblés pour les rôles. Ces parcours incluront des produits de formation disponibles pour le Client et enregistrés dans l'ELP.
- **Développement d'une évaluation pour mesurer les lacunes au niveau des compétences :** Sun aidera le Client à créer des évaluations de rôles ou de compétences spécifiques, dans le but de permettre à l'apprenant d'évaluer ses compétences, ou de permettre à la direction de déterminer les compétences d'individus ou de groupes donnés.
- **Rapports personnalisés sur la gestion des compétences :** Sun fera pour le Client une démonstration des possibilités d'établissement de rapports de l'ELP. Ces rapports pourront en effet fournir au Client les données nécessaires à la surveillance des besoins de formation et à la prise de décisions dans ce domaine.
- **Réalisation d'un programme de gestion des compétences :** Sun guidera le Client relativement à l'exécution de la gestion des compétences dans le cadre de l'ELP, relativement aux étudiants, aux rôles, aux évaluations, aux parcours pédagogiques et aux rapports.

3. Responsabilités du client

- Le Client désignera un gestionnaire de projet (« Gestionnaire de projet »), qui :
 - dirigera et conseillera le personnel du Client selon les conditions requises par Sun, dans le but de maintenir le projet sur la bonne voie;
 - fournira, dans les délais voulus, toutes les informations et ressources nécessaires à l'achèvement, par Sun, des tâches décrites dans la présente Liste de services, et

- se tiendra à la disposition de Sun, sur place et aux dates et heures requises par Sun, pour toute la durée du Service.

Le Gestionnaire de projet est responsable de la réception des produits et services livrables dans le cadre du présent Service.

- Le Client fournira à Sun les éléments suivants :
 - des exemplaires de documents pertinents, à la demande de Sun;
 - un espace de travail suffisant, pour toute visite sur place, et l'accès à des téléphones, des photocopieuses, des télécopieurs, des salles de conférence et du matériel d'impression;
 - l'accès au personnel clé du Client, à la demande de Sun;
 - l'accès aux installations et aux systèmes pertinents internes et externes, au besoin;

4. Présomptions et conditions

Sun se fondera, pour l'exécution du présent Service, sur les présomptions suivantes, ainsi que sur celles énoncées par ailleurs dans la présente Liste de services. Au cas où certaines présomptions seraient incorrectes ou incomplètes, ou bien au cas où le Client n'assumerait pas ses responsabilités telles qu'énoncées dans la présente Liste de services, Sun se réserve le droit de modifier le prix, le domaine d'application ou le calendrier du présent Service :

- Un gestionnaire de projet Sun sera affecté à ce projet (dans le cadre du Service de gestion de solution *ELP Solution Management*) et coordonnera les activités de gestion de projet en collaboration avec le gestionnaire de projet du Client. Le gestionnaire de projet Sun assumera la responsabilité principale de la coordination de toutes les activités relatives au présent Service, y compris la détermination du calendrier des ressources et la confirmation que les activités et les produits et services livrables du projet demeurent dans le domaine d'application précisé dans la présente Liste des services. Il sera en outre le point de contact principal, chez Sun, relativement à ce Service.
- Le personnel du Client affecté au support du personnel de Sun devra être adéquatement formé dans son domaine de responsabilité.
- Le présent Service sera exécuté durant les heures normales de bureau de Sun, et non pendant les jours fériés.
- Les estimations du calendrier du service représentent le meilleur jugement technique possible de la part de Sun, en fonction des informations disponibles. Il est possible que la durée effective du Service soit différente.
- La société Sun pourra avoir recours à des sous-traitants pour les rôles qu'elle jugera appropriés.
- La prestation du présent Service débutera à une date dont il sera mutuellement convenu

- Les produits et services livrables décrits dans la présente Liste de services seront réputés avoir été acceptés par le Client à leur livraison.
- Il est possible que les tâches et les produits et services livrables décrits dans la présente Liste des services incluent des informations confidentielles et propres à Sun. Ces tâches, produits et services sont soumis aux limites d'utilisation et de divulgation énoncées dans le contrat sur les services du Client conclu avec Sun, ainsi que dans toute condition de licence supplémentaire qui accompagne les produits et services livrables.
- Les tarifs applicables au présent Service sont non remboursables et se basent sur le barème de prix applicable de Sun lors de la commande. Sun pourra mettre fin au présent Service dans le but de prévenir tout dépassement du budget autorisé par le Client, auquel cas Sun s'efforcera, dans une mesure raisonnable, d'aviser le Client au préalable et de lui soumettre tous les produits et services livrables, quelle que soit la mesure dans laquelle ils aient alors été achevés.
- Au cas où Sun et le Client détermineraient qu'une visite dans les locaux du Client est requise, le Client assumera, dans une mesure raisonnable, la responsabilité des frais de voyage et d'hébergement encourus par Sun.
- Le Client doit avoir obtenu l'ELP sous licence.

5. Gestion des modifications

La gestion des modifications (« Gestion des modifications ») poursuit les objectifs suivants :

- Évaluer l'impact des modifications du champ d'application sur les calendriers, les ressources et la détermination du prix du projet;
- Fournir un outil formel d'autorisation de procéder à toute modification de la présente Liste de services, et
- Constituer un dossier de vérification de projet portant sur toute modification importante touchant la présente Liste de services.

Si le Client demande une modification importante du champ d'application de la présente Liste de services, tel que déterminé par Sun et à la seule discrétion de celle-ci (« Modification »), Sun et le Client examineront la Modification en suivant le processus de Gestion des modifications défini comme suit :

Lorsque Sun établira qu'une modification est importante, Sun remplira son Formulaire de demande de modification standard (le « Formulaire ») et le fournira rempli au Client. Aussi bien Sun que le Client donneront leur autorisation écrite concernant la Modification spécifiée de manière détaillée dans le Formulaire, y compris l'impact de la Modification sur le calendrier, les ressources et le prix du Service en vertu de la présente Liste de services, avant que Sun ne fasse la Modification. Quand le Client acceptera la Modification définie dans le Formulaire, le Client signera le Formulaire, le renverra à Sun, modifiera son bon de commande et en émettra un nouveau correspondant aux frais supplémentaires associés à une telle Modification, ou il fournira d'autres formulaires pour le paiement, comme demandé par Sun. Une fois la Modification acceptée, telle que définie dans le

Formulaire, elle s'appliquera au Service livrable par Sun en vertu de la présente Liste de services. Si le Client n'accepte pas la Modification telle que définie dans le Formulaire (y compris son impact sur le calendrier, les ressources ou le prix), les parties s'acquitteront de leurs obligations relatives aux Services correspondant à la présente Liste de services. comme stipulé dans le présent accord.

Ce service est sujet à l'accord actuel de services avec Sun, qui gouverne la livraison des services. Si vous ne possédez pas d'accord de services avec Sun, qui gouvernerait la livraison des services, cette livraison devra être sujette aux termes décrits au www.sun.com/sales/salesterms. Cette Liste de services, ou Énoncé des travaux (SOW), ne représente pas une offre de Sun. Les Services décrits ci-dessus sont proposés sous réserve des disponibilités et, sauf sur avis contraire, ne sont offerts que dans le pays susmentionné. Toute référence au « Client » dans cette Liste de services recevra les services.

Dernière révision : Décembre 2008